REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

N°.....12356.....

Conakry, le..26..SEP..2022..

Communiqué radio télévisé, relatif au paiement des dividendes dus au titre des exercices 2020 et 2021

Conakry, le 26 septembre 2022

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) constate avec regret, le retard dans le versement des dividendes dus à l'Etat par certaines sociétés publiques, mixtes et à participations minoritaires de l'Etat. Ces dividendes portent sur les exercices 2020 et 2021.

Il est important de rappeler que les dividendes sont dus à l'issue des sessions des Conseils d'Administration pour les sociétés publiques et des Assemblées Générales Ordinaires (AGO) pour les sociétés mixtes et à participations minoritaires de l'Etat, au plus tard le 30 septembre de chaque année.

Pour corriger cette situation, il est demandé à toutes les Sociétés publiques, mixtes et à participations minoritaires de l'Etat, de procéder aux paiements en faveur de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, des dividendes dus à l'Etat, au titre des exercices 2020 et 2021, au plus tard le vendredi 30 septembre 2022.

Passé ce délai, des mesures administratives seront mises en application conformément à la règlementation en vigueur.

Moussa CISSE

Boulevard du Commerce - Boulbinet - Kaloum - BP : 579 - Conakry, République de Guinée
Tél : (+224) 627 27 30 30 / Email : contact@mefp.gov.gn / Site web : www.mefp.gov.gn